

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 26 JUIN 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	29

N° 17-DCM-DGS-070

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT & LE VINGT-SIX JUIN à QUATORZE heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 Juin 2017

OBJET DE LA DELIBERATION : ACQUISITION FONCIERE – ACQUISITION DES PARCELLES AN 40 ET AN 41, SISES RUE DU PIN DE GALLE

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Lionel RIQUELME – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Daniel VESSEREAU – Paul MOUROT – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Viviane TIAR – Agnès BIASUTTO – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Magali VINCENT – Nicole VACCA – Emmanuelle NIGRELLI – Frédéric FIORE – Stéphane BELTRA

POUVOIRS : Josiane SICCARDI à Hervé STASSINOS
Denis CHAMBI à Valérie RIALLAND
Yves PARENT à Frédéric FIORE
Jennifer DELI à Nicole VACCA
Marie-Paule DELAROCQUE à Emmanuelle NIGRELLI

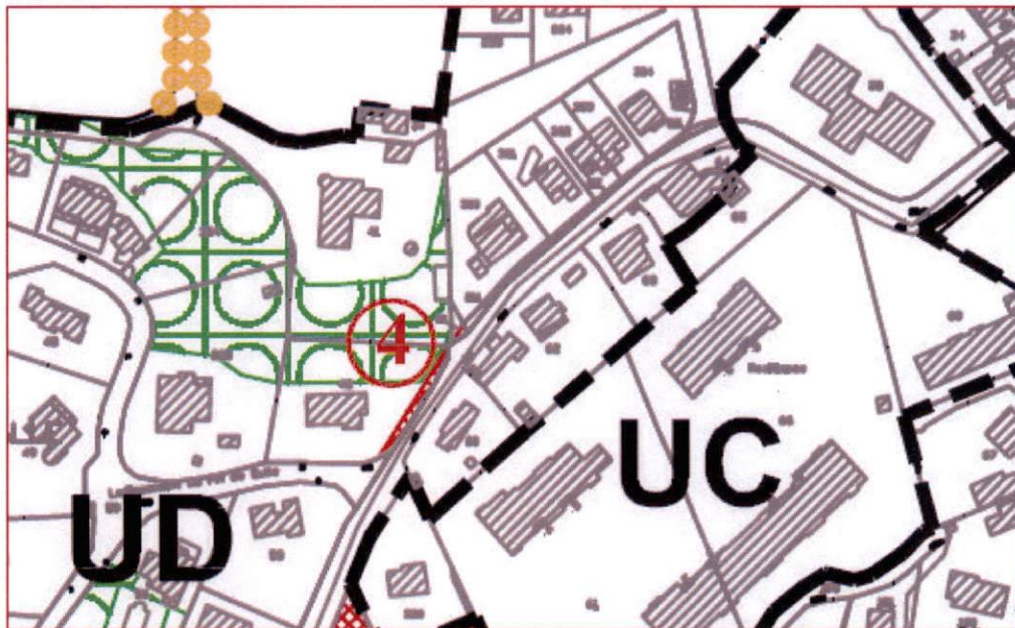
ABSENTS : Céline PRATI-AIGUIER – Dominique ROLLAND – Thibaut MARTINI – Geneviève DROMSON

SECRETAIRE DE SEANCE : Magali VINCENT

=====

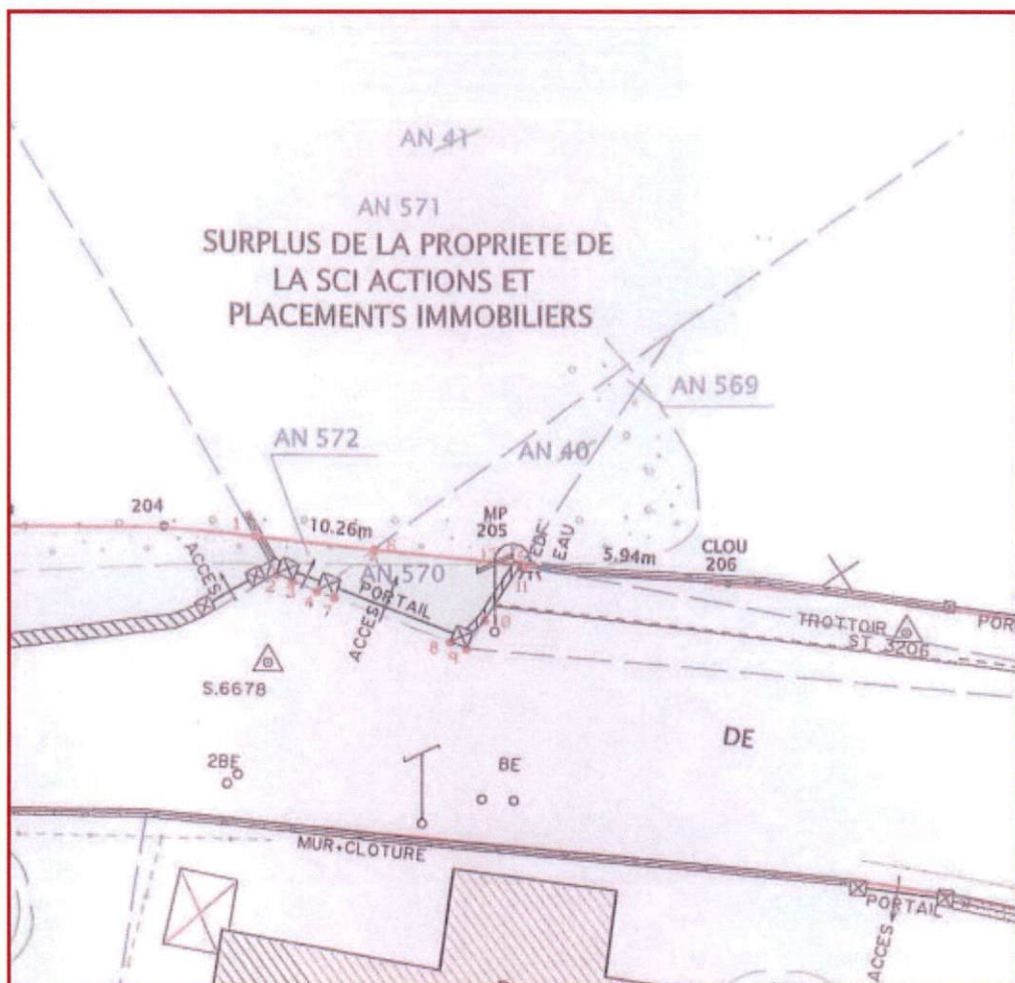
M. Christian GARNIER, Adjoint au Maire, donne lecture de l'exposé suivant :

Un emplacement réservé est inscrit au Plan Local d'Urbanisme de la Commune du Pradet, l'ER n°4, pour l' « *aménagement d'un chemin doux le long de la rue du Pin de Galle* ».



Les parcelles AN 40 et AN 41, entre autres, sont impactées par cet emplacement. Après négociation, la Commune a obtenu l'accord du propriétaire de ces deux parcelles pour procéder à une acquisition à 1 € symbolique.

Les parcelles nécessaires à ce projet ont été détachées : la Commune est ainsi en mesure de procéder à l'acquisition de la parcelle AN 570 d'une surface de 9 m² et la parcelle AN 572 d'une surface de 3 m².



Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE SE PRONONCER** sur le bien-fondé de cette transaction et de l'autoriser aux conditions exposées ci-dessus, pour un montant fixé à 1€ symbolique,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les actes subséquents et pièces nécessaires à la mise en œuvre et à l'authentification de celle-ci.

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS

